

Accès

La Gravière n'est pas un lieu ouvert au public. C'est un site privé.

La Gravière du Fort n'est pas un lieu de baignade. La baignade est strictement interdite.

Son accès est réservé aux licenciés fédéraux et aux personnes dûment assurées et inscrites à une activité programmée. Notre assurance nous permet d'accepter conjoints et enfants sur le site, elle ne couvre pas leur accès à l'eau.

Le Président du club ou le gérant de la structure est responsable de l'accès au site, de l'activité et de son déroulement, notamment en terme de directeur de plongée, matériel de sécurité obligatoire et conformité des licences, assurances, brevets et qualifications. Il est responsable du bon usage des badges d'accès nominatifs, dont il signalera la perte à fin de neutralisation.

Il dispose du code d'accès nominatif à la plateforme de réservation et du badge nominatif de manœuvre du portail, et en assume la responsabilité.

Déroulement d'une activité

- Programmation au sein du club ou de la structure
- Réservation d'un créneau sur la plateforme de réservation
 - La réservation en ligne est impérative, pour un seul créneau correspondant à l'horaire programmé d'arrivée et de mise à l'eau, pour chaque activité programmée dans la journée s'il y en a plusieurs. (Pas de réservation de journées ou d'heures)
- Organisation du covoiturage
- Arrivée sur le site
 - entrée à l'aide du badge
 - Pas d'attente devant le portail, l'accès doit rester libre, le lieu de rendez vous est la plateforme devant le fort Joffre, à droite de l'entrée
 - sens de circulation obligatoire autour de la gravière : sens des aiguilles d'une montre
 - parking raisonné, ordonné, respect de la circulation, des accès, du passage de sécurité, rouler au pas.
- Vie sur le site
 - respect de l'environnement, pas de chiens sur le site.
 - utilisation des toilettes, à l'exclusion de tout autre moyen.
 - pas de poubelles, tous les déchets sont gérés par leurs auteurs, pas de mégots par terre
 - pique-nique possible, pas de feu (restaurants et hôtels proches)
- A l'eau
 - accès uniquement par les pontons pour entrer et sortir. Mise à l'eau vers le large, pas par les cotés.
 - en cas d'attente de surface, s'éloigner du bord et utiliser la stab. Le palmage de sustentation détruit les fonds.
 - un ponton n'est pas un lieu de stockage, n'est pas un lieu de réunion, un lieu de formation,... il doit servir de passage et rester libre.
 - respect du fond, déplacement à distance du fond, se retourner souvent pour évaluer son impact sur l'environnement et sur la visibilité pour les suivants.
 - ne touchez à rien, ne remontez vraiment rien :
 - les tôles, boîtes de conserves, tuyaux, cadavres sont toujours colonisés et utiles au site. Leur abandon à l'air libre n'apporte rien à la décoration, mais détruit la vie qui y est fixée. Archéologie, biologie, sécurité, réglementation ... autant de raisons de laisser en place. Le plaisir de la découverte sera pour tous. Repérez, signalez si nécessaire.
- Départ
 - regroupement, en laissant l'accès libre
 - manœuvre du portail avec le badge
 - dépôt de la feuille de palanquée, liste et nombre des participants à chaque activité, dans la boîte aux lettres extérieure.

Pour le comité,

Bernard SCHITTLY Président
Michel LMABINET, secrétaire
sept.2010 / avril 2011






LA GRAVIÈRE DU FORT



Je soussigné,

Président du club de plongée*, Gérant de la SCA *

**(rayer la mention inutile)*

déclare avoir pris connaissance des consignes d'utilisation de la gravière du Fort et les avoir diffusé aux usagers dont je suis responsable.

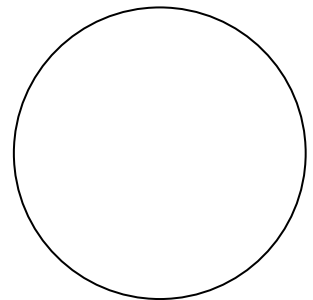
J'ai également spécifiquement informé les usagers de l'interdiction de la baignade sur le site.

Les accès et l'utilisation du site se font sous ma responsabilité pleine et entière.

Signature précédée de la mention manuscrite : *lu, compris et approuvé*

.....

.....



Document à renvoyer, original, signé et tamponné à :

Gravière du Fort
5 rue Edouard Herriot
67600 SELESTAT

avant les prochains accès au site.